

Quels métiers ?

À l'activité centrale qui est celle de **chef de culture/ exploitant** se rajoutent des emplois dans des structures assurant des activités de conseil, d'information et de formation (technicien conseil), d'achat et d'approvisionnement (chef de silo, responsable approvisionnement), de vente de matériels, de produits et de matières (délégué commercial), d'expérimentation, de contrôle (technicien d'expérimentation, de contrôle). Les structures qui emploient les techniciens supérieurs sont de natures très diverses : exploitations agricoles, chambres d'agriculture, coopératives agricoles, centres et instituts techniques, groupements, fédérations...

Formation

Avec ce BTS, vous allez acquérir de solides connaissances en agronomie et sur les principaux modes et techniques de production des cultures.

La formation est construite autour des champs de compétences suivants :

- recherche, élaboration et diffusion d'informations techniques en situation commerciale ou de conseil,
- stratégie et fonctionnement de l'entreprise,
- processus de production : raisonnement, conduite, mise en œuvre, suivi et contrôle de systèmes de cultures et d'itinéraires techniques adaptés dans une perspective de durabilité.

Les principales cultures supports de l'enseignement sont les grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux), car c'est sur ces cultures que portera l'examen.

Les connaissances techniques acquises sont transférables à d'autres cultures, par exemple le maraîchage de plein champ.

Si vous avez un projet professionnel sur des cultures tropicales ou sur des cultures autres que les grandes cultures, contactez AgroSup Dijon Enseignement à Distance pour évaluer l'adéquation de la formation avec votre projet.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) **après acceptation par le responsable de formation.**

Dans ce cas, la **date limite d'inscription** est le **31 mars** de l'année civile précédant l'année d'examen (exemple : 31 mars 2022 pour un examen en 2023).

Contenu

La formation est organisée en modules.

• **5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)**

Agronomie Productions végétales

- M21** Organisation économique, sociale et juridique
- M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23** Langue vivante
- M41** Traitement de données (mathématiques)
- M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 9 modules spécifiques à l'option APV (enseignement professionnel)

- M51** Marché, filière et régulation
- M52** Fonctionnement des organisations du secteur des productions végétales
- M53** Climat-Sol
- M54** Biologie et physiologie du végétal
- M55** Régulations bioécologiques au sein de l'agroécosystème
- M56** Agroéquipements
- M57** Statistiques et démarches expérimentales
- M58** Itinéraires techniques
- M59** Systèmes de culture

Stage

La formation inclut un stage obligatoire (stage principal) d'une durée de 8 à 10 semaines, pouvant être fractionnée, au sein d'un organisme professionnel agricole (chambre d'agriculture, coopérative, firme phytosanitaire, INRAE, instituts techniques...), mais pas en exploitation agricole.

Ce stage principal est le support d'un rapport qui sera présenté à l'examen (partie 1 de l'épreuve 7). Il doit permettre de réaliser une étude d'ordre technique et/ou scientifique dans un contexte donné.

Un stage complémentaire (1 à 2 semaines) en exploitation agricole permet de préparer l'épreuve 6 (étude d'un système de culture).

La durée cumulée de ces 2 stages est de 12 semaines.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire d'AgroSup Dijon Enseignement à Distance, à Châteauroux (36).

AgroSup Dijon Enseignement à Distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

www.enseignement-a-distance.agrosupdijon.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :
 – avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales (E1 et E7),
 – justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socioéconomique (M21, M22)	6	4 h 00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties (M58 et stage) :			
– E7-1 : rapport de stage et compte rendu d'expériences professionnelles	7	45 min	écrit et oral
– E7-2 : diagnostic de parcelle(s)	5	1 h 30	écrit et oral

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2 ⁽²⁾ Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation socioculturelle) (M21, M22)	3	30 min	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	1 h 00	oral
E4 ⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h 00	écrit
E5 Épreuve d'économie et filière (M51, M52) Épreuve orale qui s'appuie sur un support documentaire	3	préparation 1 h 00 entretien 30 min	oral
E6 Épreuve technique (M53, M54, M55, M56, M57, M59) Épreuve orale à partir d'un dossier (portfolio) centré sur l'étude d'un système de culture	6	présentation de l'étude au jury 10 min entretien avec le jury 30 min	oral

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccaauréat général, toutes séries
 - Baccaauréat technologique, toutes séries
 - Baccaauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3** et **E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

Les candidats ajournés à l'examen depuis moins de 5 ans peuvent conserver, à leur demande, les notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10.

NB : les épreuves **E7-1** et **E7-2** sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale **E7**, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt